

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ASSEMBLEE DE CORSE**

2^{ème} SESSION ORDINAIRE POUR 2015

REUNION DES 17 ET 18 SEPTEMBRE

N° 2015/O2/048

**QUESTION ORALE DEPOSEE par Mmes Alexandra PAGNI, Stéphanie
GRIMALDI et M. Camille DE ROCCA SERRA
AU NOM DU GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »**

OBJET : Gymnase de SARTENE

Monsieur le Président,

Le 16 octobre 2012, par l'arrêté de subvention n°12-04785-SJS, une dotation de 536 507 € a été attribuée à la commune de Sartène pour le financement des travaux de réfection et de surélévation du gymnase Augustin Marfisi.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté attributif, un premier acompte de 137 127 €, demandé en avril 2013, a été versé le 30 octobre 2014.

En avril dernier, la commune a fourni un état récapitulatif des dépenses assorti d'une copie des factures, afin d'obtenir le 2nd acompte. Au regard du montant des dépenses présentées dans les factures, dépassant le million d'euros, ce second versement devrait être de 335 326 €.

La commune vous a sollicité à deux reprises. Vous avez cet été confirmé le montant à verser. Le service des sports, puisque nous sommes là bien sûr hors dotation quinquennale, ne dispose pas des crédits de paiement suffisants.

Vous n'êtes pas sans savoir que les communes n'ont pas les moyens de supporter des retards de paiement de ce niveau, que les difficultés de trésorerie rencontrées pénalisent les marges de manœuvre de l'action publique municipale tout comme les entreprises qui réalisent les travaux.

L'impact de la commande publique sur notre économie est bien trop important pour que notre collectivité, premier ordonnateur public de l'île, prenne l'habitude de ce type de retard puisque ce n'est pas la première fois.

Nous vous avons saisi à deux reprises concernant le versement de dotations quinquennales, restées en suspens pendant des mois et parfois plus d'un an.

L'an dernier, il manquait 11 M€ pour financer les aides aux communes avant le vote du BS. Cette année, nous constatons à travers l'exemple sartenais entre autres que nous sommes dans une situation difficile qui témoigne de la dégradation manifeste des finances de la CTC depuis 2010.

Dans le BS, dans lequel sont prévus 2 090 000 crédits de paiement supplémentaires pour les infrastructures sportives, la réfection du gymnase de Sartène ne figure pas à l'objectif concerné parmi les opérations financées telles que listées dans la partie investissement de la délibération de programme.

A moins que l'opération ait été programmée différemment ou libellée dans un autre chapitre, il semblerait que les 335 326 € escomptés ne soient pas inscrits.

Monsieur le Président, puisque nous sommes en session de révision budgétaire, je vous demande d'apporter des garanties quant à la disponibilité des crédits de paiement nécessaires au versement de ce second acompte dans les meilleurs délais, pour que nos concitoyens du Sartenais puissent bénéficier d'infrastructures sportives de qualité une fois les travaux finalisés.

Je vous remercie.